

tuent de nos jours. Il y a des marins de la province de Québec sur toutes les mers du globe.

En fait de bons sentiments envers le gouvernement français, nous n'en avons pas. C'était plutôt le contraire. Les horreurs du régime jacobin nous épouvantaient avec raison. Puis, lorsque survint Bonaparte avec sa rage de destruction du commerce anglais et son despotisme si facile à voir, nous ne pouvions nous y faire, d'autant plus que sa politique marchait à l'encontre de notre bien-être—aussi était-il détesté parmi nous.

On s'explique facilement l'enthousiasme qui éleva la statue de Nelson à Montréal, en apprenant (1805) sa victoire navale de Trafalgar.

Et l'argent circulait ! Les bonnes années se continuaient car les hostilités, en Europe, ne prirent fin qu'en 1815

Lorsque le gouverneur Prevost nous annonça la guerre de 1812 contre les Américains et demanda un subside de la part du Bas-Canada, la législature de Québec vota, en vingt minutes, une somme double et, au cours des trois années suivantes, elle tripla ce montant, pour le moins. En 1818, tout était payé.

Quoi d'étonnant que les vieillards de 1830 et 1840 aient fait mention des "bonnes années" et que le mot se soit transmis à nos générations...qui n'en comprennent pas le pourquoi à présent.

Lisez les journaux d'il y a cent ans et plus, vous vivrez de la vie des anciens et vous serez surpris de voir que tout cela est oubliée. C'est une excellente façon d'allonger notre existence en reculant vers le passé. Je prends en arrière ce que je ne trouverai peut-être pas en avant.

BENJAMIN SULTE

LE "CANADA" EN ANGLETERRE

Au centre de l'Angleterre, un peu au sud, il y a le comté de Gloucester. Au nord est celui de York et, à la pointe sud-est se trouve Kent, par conséquent tous trois sont séparés par de longues distances cependant il y règne une coutume uniforme quant à la manière de désigner les petits lapins de terre, tels que ceux des jardins, par exemple: on leur donne le nom de CANADA. Ce terme est universel dans les trois districts ; il figure sur les plans agraires qui font loi en matière de bornage.